

SEANCE DU 09 DÉCEMBRE 2020

Présents : D. FOURNY, J. DEVALET, F. HUBERTY, C. GRANDJEAN, C. KELLEN, M. LOUIS, J. CHEPPE, B. de MOREAU de GERBEHAYE, M. MOREAU, Conseillers J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

Absent(e)(s) : P. BRULIAU, Président  
M. MONS delle ROCHE, Bourgmestre  
S. DEFAT, V. PARACHE, F. EVRARD, M. CLEMENTZ, Echevin(e)s  
C. VANGOETHEM, Président du CPAS  
Y. EVRARD, P. OTJACQUES, J-L. BORCEUX, A. PIERRET, Conseillers

Le Conseil,

Ordre du jour

Séance convoquée à la requête des conseillers de la minorité le 9 décembre 2020 à 20h00 par vidéoconférence.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Validation de l'organisation du conseil communal par vidéoconférence pour cas de force majeure
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020
3. Création d'un groupe de travail relatif au soutien à apporter aux différents secteurs touchés par la crise sanitaire sur le territoire communal de Neufchâteau
4. Création d'un fonds de 3000€/an pour soutenir et encourager toutes initiatives ayant trait à la défense, la protection du lac et des rivières de notre de la commune de NEUFCHATEAU
5. Acquisition du bâtiment de la gare de LONGLIER

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- 1.Installation radar PETITVOIR
- 2.Elaboration budget 2021
- 3.Sens unique Avenue de la Gare, NEUFCHATEAU jusqu'au calvaire
- 4.Fonctionnement taques d'égouts - travaux Avenue de la Gare - Avenue de la Victoire NEUFCHATEAU
- 5.Dossier mini-golf
- 6.Travaux Quartier du Terme
- 7.Dossier NAVIAUX-suivi Cour d'Appel de LIEGE
- 8.Dossier IANNUZZI
- 9.Sécurité Centre-ville / Ecoles
- 10.Situation dossier relatif au chauffage de la salle de village de Lahérie
- 11.Travaux école de Grandvoir
- 12.Baignade dans le lac de Neufchâteau au printemps 2021

La retransmission publique sur Youtube a démarré à 20h27.

Considérant que le quorum du nombre de conseillers présents pour pouvoir valablement siéger, à savoir 10 conseillers, n'est pas atteint à 20h28, en vertu de l'article 1122-17 du CDLD, la séance n'est pas ouverte.

En séance et date que dessus  
Par le Conseil,  
Par Ordonnance,

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

J-Y. DUTHOIT

M. MONS delle ROCHE